

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion de la Famille du Négoce du 3 novembre 2025

La présentation des différents est transmise en annexe

Un compte-rendu plus détaillé est également annexé au relevé de décision

Décision	Actions	Responsable
Approbation de l'ordre du jour et du relevé de décision de la réunion précédente		
Approuvé	Envoi du relevé de décisions aux adhérents	S. Briand
Pérennisation du VCCI (Volume Complémentaire Individuel) – Point à l'ordre du jour du CP		
<u>Contexte</u> Le comité permanent a validé en début d'année un mécanisme temporaire de rendement complémentaire (VCCI) pour 2025-2030. Deux difficultés sont apparues : la limite du dispositif en 2030 empêchant certains viticulteurs d'en bénéficier pleinement, et un avis défavorable de la Commission européenne qui préconise une modification standard. La pérennisation est présentée comme la seule option de sécurisation. La viticulture souhaite donc la pérennisation du VCCI. <u>Discussions</u> Les participants rappellent la vocation temporaire du dispositif et la fragilité des arguments qualitatifs. Des solutions alternatives sont évoquées (limitation aux arrachages 2025-2030, modalités fixées par accord interprofessionnel). Les risques réglementaires et d'abus sont également signalés.		
Validation de la demande de pérennisation du VCCI, assortie de réserves et d'un appel à la vigilance sur les dérives possibles.	Position à porter en CP	A. Gabriel
	Transmission de la position au comité de liaison	T. Métais
Rendement – QD en comité permanent		
<u>Contexte</u> Le rendement 2026 doit être validé en janvier (décision du comité permanent). Proposition de confier au GT Production l'établissement d'un 'tunnel' de deux hypothèses (basse et haute) fondées sur les données IWSR pour alimenter les discussions du comité permanent de décembre. <u>Discussions</u> Les risques concurrentiels liés à l'approche de la viticulture (cumul des perspectives d'achat des maisons) sont rappelés. Le manque de prise en compte des stocks est noté. NB - Des tensions ont été observées lors de la réunion de la cellule de veille viticole organisée par les préfets le vendredi 31 octobre, d'où la nécessité de renforcer la coordination interprofessionnelle.		

<u>Décision :</u> Proposition de donner mandat au GT Production pour établir les hypothèses à présenter en CP de décembre.	Position à porter en CP	A. Gabriel / T. Métais
Stratégie Internationale – États-Unis (Droits de douane) – Point à l’ordre du jour du comité permanent		
<u>Contexte</u> Depuis août, des droits additionnels de 15 % touchent les vins et spiritueux européens. Une cellule commune FEVS – BNIC – SMC – Comité Champagne coordonne les actions depuis 2024. Le BNIC souhaite que soient précisés les objectifs et attentes à son égard. <u>Discussions</u> La poursuite de l’action collective vin & spiritueux est jugée essentielle. Besoin de transparence accrue envers la viticulture. S’agissant d’un dossier concernant l’ensemble des vins et spiritueux, ce dossier relève principalement de la responsabilité de la FEVS.		
<u>Décisions</u> - Validation de la poursuite de la coordination avec la FEVS et les autres appellations. - Le BNIC défend les intérêts cognac dans le cadre des organisations nationales et européennes et assurera la communication et le partage d’informations aux familles	Position à porter en comité permanent	A. Gabriel / P. Gaboriau
	Suivi avec le BNIC et la FEVS	P. Gaboriau / T. Métais / P. Grimbart
Educoration- à l’ordre du jour du comité permanent		
<u>Contexte</u> Nécessité d’un vote de famille formel pour valider l’intégration des Moûts Concentrés Rectifiés dans le cahier des charges - proposition de modification rédactionnelle à travailler en GT cahier des charges Discussions : Point de vigilance sur la communication concernant l’usage des MCR par rapport aux autres sucres.		
<u>Décision</u> Adopté avec une opposition (Maison Hennessy) et une abstention (Syndicat des Bouilleurs de Profession).	Position à porter en comité permanent	A. Gabriel
	Suivi GT cahier des charges	P. Grimbart
CEC – Point 1 à l’ordre du jour du comité permanent		
1) <u>Demande de report des obligations pour les Jeunes Agriculteurs</u> (installés depuis moins de 5 ans) <u>Discussions :</u> Les arguments favorables (soutien à l’installation) et défavorables (risque de précédent) ont été discutés. Une position médiane est retenue : refus du report mais invitation aux maisons à considérer les situations individuelles. 2) <u>Demande d’évolution des objectifs du comité permanent avec introduction d’une liste positive de certifications à valoriser</u> (certaines certifications jugées non acceptables car insuffisamment exigeantes). <u>Discussions :</u> position globalement favorable à une liste positive valorisée par le BNIC mais la possibilité d’imposer des certifications ou d’en interdire relève des contrats des Maisons.		

Décision :		
1. Refus du report. Le BNIC informera les JA et le SMC adressera un courrier aux maisons pour encourager la souplesse individuelle	Position à porter en comité permanent	A. Gabriel
2. Discussion à venir en CTDD et en fonction, décision en famille puis en comité permanent	Suivi en commission technique	P. Léger / T. Métais
TVA – Dérogation Cognac		
Contexte : Les contrôles fiscaux récents ont ravivé les interrogations sur la dérogation Cognac, fragilisée par des déclarations incomplètes des prix de transaction auprès du BNIC.		
Discussions : Une meilleure sensibilisation et automatisation des relances est souhaitée.		
Décision : - Le SMC demandera au BNIC que des relances des opérateurs soient faites et envisagera une alerte automatique. - Le SMC sensibilisera les maisons sur les risques de non-remplissage.	Suivi avec le BNIC	T. Métais
	Courrier aux adhérents	T. Métais
Anniversaires BNIC et AOC (2026)		
Contexte : Préparation d’actions symboliques et économiques pour marquer les 80 ans du BNIC et les 90 ans de l’AOC, avec un budget de 45 000 €.		
Discussions : Les propositions du pôle communication ont été bien accueilli		
Décision : Validation des propositions	Suivi avec le BNIC.	P. Jouhaud / T. Métais
Représentation – Commission Emploi		
Contexte : Fin de mandat de François Le Grelle (Maison Hine). Proposition qu’Emmanuel Dokhelar (Maison Larsen) prenne la présidence de la commission emploi.		
Décision : Validation	Information du BNIC	S. Briand
Calendrier du 1^{er} semestre 2026		
Décision : Le calendrier présenté est validé avec une réserve sur la semaine du SIA	Point à porter à l’attention du comité permanent	A. Gabriel / T. Métais
	Suivi avec le BNIC.	S. Briand

Prochaine Réunion du Conseil du SMC : 1^{er} décembre – Maison Larsen

Pour le Chef de Famille
 Hervé Bâche-Gabrielsen
 Alexandre Gabriel

1. Amont – Pérennisation du VCCI (Volume Complémentaire Individuel)

Contexte

En début d'année, le comité permanent a validé une modification temporaire du cahier des charges afin d'introduire un rendement complémentaire (VCCI) pour la période 2025-2030.

Deux problématiques ont récemment été identifiées :

1. La rédaction actuelle empêche les viticulteurs de bénéficier du rendement complémentaire jusqu'à l'expiration de leurs autorisations de replantation, le mécanisme cessant en 2030.
2. Selon un retour informel relayé par le BNIC, la Commission européenne ne validerait pas la modification temporaire, estimant que les conditions réglementaires ne sont pas remplies. Elle suggérerait de recourir à une modification « standard », équivalant à une pérennisation du dispositif dans le cahier des charges.

Pour rappel, trois voies de modification du cahier des charges existent :

- la modification temporaire, encadrée par des conditions strictes ;
- la modification dite de l'Union, nécessitant un accord préalable de la Commission européenne ;
- la modification standard, applicable dès validation nationale mais susceptible d'être remise en cause par la Commission.

Discussions

La viticulture exprime une forte inquiétude, estimant que la pérennisation serait la seule voie pour sécuriser le dispositif. Elle insiste sur la nécessité de protéger les exploitants ayant arraché leurs vignes en comptant sur le VCCI.

Plusieurs intervenants soulignent cependant qu'aucun écrit officiel de la Commission européenne ne confirme sa position, et que cet argument est parfois utilisé pour accélérer une pérennisation prématurée. Les participants rappellent que le VCCI a été conçu comme un outil de gestion de crise, temporaire, permettant d'évaluer ses effets avant tout ancrage durable.

D'autres pistes pourraient être étudiées :

- réserver le VCCI aux arrachages 2025–2030, applicable jusqu'à l'extinction des autorisations de replantation ;
- inscrire le principe du rendement complémentaire dans le cahier des charges tout en renvoyant ses modalités à un accord interprofessionnel, à l'image de la réserve climatique.

Cette dernière option préserverait la logique économique du dispositif, qui ne relève pas du champ qualitatif.

Des risques sont par ailleurs identifiés :

- les arguments qualitatifs justifiant la pérennisation sont jugés fragiles ;
- les justifications environnementales sont contestables, l'effet réel sur les intrants étant incertain (intrants à l'hectare) ;
- la position pourrait susciter des oppositions au sein du comité national de l'INAO ;
- la Commission européenne pourrait refuser le principe d'un mécanisme économique inscrit au cahier des charges ;

- enfin, certains usages déviants déjà observés (transferts de crus, obtention induue de droits de plantation) appellent à la prudence.

Malgré ces réserves, plusieurs représentants du négoce se sont déclarés favorables à soutenir la démarche de la viticulture, considérant le VCCI comme un outil efficace de soutien dans un contexte difficile. Faute d'alternative immédiate, il semble préférable de préserver le dispositif, quitte à ajuster sa gouvernance par la suite.

Décision

Validation de la demande de pérennisation du VCCI, assortie des réserves mentionnées et d'un appel à un soutien réciproque sur les sujets portés par le négoce.

2. Amont – Rendement et Travaux d'Adaptation

Présentation du sujet

L'engagement de valider le rendement en janvier prochain impose d'avancer dès à présent, même si le sujet n'était pas formellement inscrit à l'ordre du jour du comité permanent.

Il est proposé :

- de rejeter la méthode suggérée par la viticulture, qui consistait à partir des perspectives d'achat des maisons (jugée risquée au regard du droit de la concurrence) ;
- de mandater le Groupe de Travail "Production" pour définir un « tunnel » de deux hypothèses (basse et haute) sur la base des données IWSR, à présenter en comité permanent de décembre.

Discussions

La question des stocks reste un point de vigilance : la fluidité prévue dans les plans d'affaires n'a qu'un effet marginal et à long terme.

Points annexes évoqués :

- Lors de la dernière réunion de la cellule de veille viticole, la viticulture a mis en cause le négoce devant les représentants de l'État, l'accusant d'avoir contribué au surstock. Cette prise de position est jugée inappropriée et préjudiciable à l'image de la filière.
- Le Préfet de Charente-Maritime a proposé de financer des audits d'exploitation pour aider les viticulteurs à construire leurs dossiers bancaires, mais cette piste n'a pas suscité d'adhésion notable.

Décisions

Le négoce prendra la parole en comité permanent pour :

- proposer officiellement la réunion du GT Production et la mise en place du tunnel d'hypothèses fondé sur les données IWSR ;
- rappeler la nécessité d'une préparation concertée des réunions interprofessionnelles et du respect des lieux de discussion institutionnels.

3. International – Stratégie États-Unis (Droits de douane)

Contexte

Depuis août, des droits additionnels de 15 % s'appliquent aux vins et spiritueux européens. Une cellule de coordination regroupant la FEVS, les Maisons, le SMC, le BNIC et le Comité Champagne a été constituée en 2024.

La viticulture appelle à une action plus visible du BNIC.

Discussions

Les affaires publiques du SMC soulignent :

- la nécessité d'une transparence accrue envers la viticulture sur les démarches engagées ;
- l'importance de maintenir l'action collective entre vins et spiritueux, plus audible que des initiatives isolées ;
- la cohérence de cette approche avec la stratégie de négociation de la Commission européenne.

Le combat contre les droits américains relève principalement de la responsabilité des maisons, garantes de la défense des marchés.

Décisions

Validation de la position suivante :

- Le BNIC poursuivra un travail coordonné avec la FEVS et les autres appellations européennes ;
- Il assurera la diffusion d'informations régulières sur les actions menées au niveau national et européen ;
- Le SMC proposera d'associer le CNIV au prochain rendez-vous ministériel afin d'assurer une représentation conjointe Bordeaux-Cognac.

4. Édulcoration – Intégration des MCR

Contexte

Bien que la famille du négoce se soit prononcée depuis plusieurs mois sur l'intégration des MCR dans le cahier des charges, un vote formel de la famille est requis pour valider cette évolution en comité permanent. Prochaines étapes : une fois validé en comité permanent le GT cahier des charges travaillera sur une proposition de modification rédactionnelle.

Discussions

Un point de vigilance est exprimé concernant la communication autour de l'usage des MCR, afin d'éviter toute comparaison ou dévalorisation des pratiques existantes.

Décisions

Adoption du principe avec une opposition (Maison Hennessy) et une abstention (Syndicat des Bouilleurs de Profession)

Mandat est donné pour porter la position en comité permanent.

5. Certification Environnementale

A. Demande de report pour les Jeunes Agriculteurs (JA)

Contexte

Les JA ont sollicité un report des objectifs de certifications jusqu'en 2035 pour les jeunes exploitants installés depuis moins de cinq ans.

Discussions

- Les arguments défavorables évoquent un risque de précédent et un brouillage du message interprofessionnel, la certification figurant déjà dans les contrats d'achat.
- Les arguments favorables soulignent le contexte économique difficile et le faible nombre de viticulteurs concernés (environ 30 à 40), ce qui limiterait l'impact sur les objectifs globaux.

- Une position médiane a été retenue : ne pas modifier l'objectif de filière, mais inviter les maisons à prendre en compte les situations individuelles dans leurs exigences contractuelles.

Décision

Refus du report, avec 8 voix contre, 4 pour et 1 abstention.

Le BNIC informera les JA de la décision et le SMC adressera un courrier aux maisons pour encourager une application souple vis-à-vis des jeunes exploitants récents.

B. Liste positive des certifications comptabilisées

Contexte

Les experts négoce du GT CEC ont alerté sur la non-pertinence de certaines certifications de niveau 2 (comme AREA) au regard des exigences de la CEC.

Cela a été confirmé par une analyse technique menée par le BNIC et qui a révélé que pour certaines certifications de niveau 2, il n'y a pas d'exigences quantifiées sur certains indicateurs comme les IFT.

Le débat porte que la possibilité de valider une liste positive des certifications et de restreindre la comptabilisation et les objectifs à ces certifications.

Discussions

La viticulture souhaite maintenir l'acceptation de toutes les certifications de niveau 2 dans le contexte actuel.

Les membres de la famille notent qu'il est difficile de porter une position opposée à celle de la viticulture sur ce sujet dans le contexte actuel, mais indiquent qu'une approche intermédiaire pourrait consister à effectivement publier une liste positive de certification et maintenir la pratique actuelle de comptabilisation tout en laissant aux maisons la liberté d'intégrer des exigences spécifiques dans leurs contrats.

Décision

Pas de décision à ce stade. Le sujet sera approfondi en commission technique avant toute position officielle.

6. TVA – Dérogation Cognac

Contexte

À la suite de récents contrôles de la DDFIP 17 et de la DIRCOFI, la dérogation Cognac en matière de TVA est de nouveau questionnée.

Des échanges avec les services fiscaux ont eus lieu.

Leur position reste incertaine : la dérogation quant à l'application sur les marchandises semble possible, mais n'a pas été confirmée pour l'ensemble de la chaîne de valeur et son application aux prestations reste plus incertaine. Les services poursuivent les échanges avec les services fiscaux mais à ce jour le remplissage du prix des transactions dans les DAE reste toujours insuffisant et constitue un point de fragilité.

Décisions

- Le SMC demandera au BNIC de procéder à une relance des opérateurs et étudiera la possibilité d'un rappel automatique ou d'un message de confirmation dans l'outil de saisie.
- Le SMC sensibilisera les maisons sur les risques liés à ces omissions, susceptibles de fragiliser la dérogation.

7. Anniversaire des 80 ans du BNIC et des 90 ans de l'AOC (2026)

Contexte

L'année 2026 marquera un double anniversaire pour la filière. Le pôle communication a présenté des actions à la fois sobres et visibles, dans le respect d'un budget contraint de 45 000 €.

Décisions

Les propositions présentées sont validées.

8. Représentations en Commission Emploi – Présidence

François Le Grelle (Maison Hine) quitte ses fonctions de président de la commission emploi à la fin de l'année. Sur sa recommandation, Emmanuel Dokhelar s'est porté candidat.

Décisions

Validation de ce changement.

9. Calendrier

Le calendrier prévisionnel du premier semestre 2026 a été présenté ; les invitations suivront.

Décisions

Validation du calendrier proposé sous réserve de modification des dates Famille et CP de février qui tombent pendant le SIA.